LES QUALIFICATIONS DE JUGES

JUGE NATIONAL

Prérogatives

Juger, évaluer et coter les performances des compétiteurs ou des équipes lors de compétitions nationales.
Mettre en application et s'assurer du respect des règlements en vigueur.

Conditions d'accès

- Avoir 16 ans minimum (avec l'autorisation parentale pour les moins de 18 ans).
- Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- Faire acte de candidature à la FFP (Formulaire sur le site de la FFP).

Formation

La durée du stage de formation est de 5 journées comprenant deux parties distinctes :
1/ Les connaissances générales liées à toutes les disciplines. Formation sur 2 jours.
2/ La connaissance théorique et technique spécifique à la discipline. Formation sur

Programme de formation : étude des règlements (code sportif, section F sation des compétitions (devoirs et responsabilités des juges, des organisateurs, installation et jugement, etc.), observation et analyse de sauts en vidéo (chronométrage, jugement, logiciels de sements).

NOTA : L'acquisition technique du jugement de la P.A et du ements spécifiques, ne peut se faire qu'en situation réelle au cours d'une compétition fédérale mateur.

Le candidat ne peut se présenter qu'à une seule di / Voltige ne comptant que pour une).
Il aura la possibilité de se présenter dans d'aut remière validée.

Evaluation

Le candidat est évalué sur 3 ép

- **Première épreuve** e formation) : QCM portant sur les connaissances générales. Le candidat réussit l'épreu de bonnes réponses.
- **Deuxième** e spécifique) : QCM (ou QCR) sur la connaissance des règlements : code sportif (FAI) se annexes de la discipline, les règlements sportifs fédéraux, la lutte contre le do si le candidat donne 80% de bonnes réponses.
- ement vidéo de 30 sauts dans la discipline choisie. L'épreuve est validée si le candidat réussit déo.

Le ca s nommé juge stagiaire pour deux ans maximum et doit participer au jugement d'au moins une compéti ale par an. Si pendant cette période probatoire, son implication et ses qualités de juge sont démontrées, il lui sera de e la qualification de juge national. Il devra alors s'engager sur une période d'au moins quatre années en participant au minimum à une compétition fédérale par an.

Maintien des compétences

Le maintien des connaissances et des compétences acquises est avant tout un travail individuel, permanent et régulier.
Avant chaque compétition et sous la conduite du chef juge, le collège des juges désigné participe à une révision des règlements et à un entraînement adapté à la spécialité à juger afin de rendre un jugement cohérent.

EN COURS DE REFONTE PAR LA COMMISSION DES JUGES